

## Restaurer / Rénover / Réhabiliter,... quelques définitions pour distinguer les opérations sur le bâti ancien

### Restauration

**Restauration** : Actions entreprises sur un bien en état stable ou stabilisé, dans le but d'en améliorer l'appréciation, la compréhension et/ou l'usage, tout en respectant son intérêt patrimonial et les matériaux et techniques utilisés.

*NOTE 1 : Dans certaines communautés professionnelles, notamment dans le domaine du patrimoine culturel immobilier, le terme restauration couvre traditionnellement l'ensemble du domaine de la conservation.*

*NOTE 2 : La conservation curative est souvent mise en œuvre en même temps que la restauration.*

(Source : Ministère de la Culture Glossaire des termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques 2013)

**Restauration** : Elle est réservée aux bâtiments ayant une valeur historique certaine qu'il s'agit de remettre en état à l'identique

(Source : services de l'Etat)

**Restaurer**, c'est rétablir, remettre en bon état, sans pour autant vouloir effacer les traces des interventions ultérieures.

Idéalement, la restauration impliquerait la remise en état technique, en état d'usage : un moulin devrait pouvoir moudre, un four à pain devrait pouvoir cuire. Lorsque certains éléments du patrimoine doivent être remplacés, seuls les matériaux, les techniques et les façons de faire traditionnels sont légitimes.

Deux règles d'or pour ne pas se tromper :

- Ne pas en faire trop : on fuitra l'originalité à tout prix, qui mène au « faux vieux ». Restaurer doit se pratiquer avec respect et discrétion.
- Ne rien faire d'irréversible : toute intervention sur le patrimoine, y compris à des fins de sauvegarde et de protection, doit permettre un retour à l'état initial.

(Source : Vieilles Maisons Françaises)

### Rénovation

**Rénovation** : Action de rénover un bien sans nécessairement respecter son matériau ou son intérêt patrimonial.

*NOTE 1 : La rénovation n'est pas une activité de conservation-restauration.*

*NOTE 2 : Un programme de rénovation peut cependant impliquer des actions de conservation-restauration.*

(Source : Ministère de la Culture Glossaire des termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques 2013)

Les travaux de **rénovation** concernent les opérations qui commencent par une démolition. Ils sont similaires aux opérations de travaux neufs si ce n'est la phase de démolition et de libération des emprises foncières.

(source : Services de l'Etat)

**Rénover**, c'est remettre à neuf un bâtiment ou un objet jugé vétuste. La rénovation peut aller jusqu'à la destruction complète de l'objet et sa reconstruction, sans souci de restauration. Cette solution est presque toujours la moins coûteuse, mais souvent est irrespectueuse de l'histoire et des techniques du bâti ancien.

(Source : Vieilles Maisons Françaises)

## Réhabilitation

**Réhabilitation :** Interventions sur un bien immobilier afin de lui restituer une fonctionnalité antérieure présumée, de l'adapter à une fonction différente ou à des normes de confort, de sécurité et d'accès.

*NOTE 1 : Il convient de fonder la réhabilitation sur des preuves évaluées, en prenant en compte l'intérêt patrimonial.*

*NOTE 2 : En général, la réhabilitation n'est pas une activité de conservation-restauration, mais peut impliquer des actions de conservation-restauration.*

(Source : Ministère de la Culture Glossaire des termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques 2013)

Les travaux de **réhabilitation** concernent l'amélioration de l'habitat existant. Ils peuvent être relativement simple (installation de l'équipement sanitaire, électricité, chauffage), comme plus lourd.

(Source : Services de l'Etat)

**Réhabiliter**, c'est remettre aux normes de confort, d'hygiène et de sécurité des habitats jugés trop anciens au regard des exigences contemporaines. Or l'application stricte des règles d'urbanisme, prévues pour le bâti neuf, menace souvent l'intégrité du bâti traditionnel : surélévation de planchers, ouvertures démesurées dans les vieux murs, etc. Restituer, c'est rétablir, remettre dans son état premier. Ce mode d'intervention aboutit souvent à une reconstruction dans un état originel qui n'a jamais existé, un état originel parfait. Cette recherche d'homogénéité entraîne la destruction de toutes les parties postérieures à la date de construction, qui font pourtant, elles aussi, partie de l'histoire du bâtiment.

(Source : Vieilles Maisons Françaises)

## Réfection à l'identique

Opération de conservation curative ou de réparation consistant à remplacer, dans un matériau neuf, le matériau d'origine, trop dégradé pour pouvoir être conservé en place. La **réfection dite «à l'identique»** reprend la forme exacte de l'œuvre, de la partie d'œuvre ou de bâtiment remplacée, ce qui suppose que celle-ci soit suffisamment lisible pour pouvoir être reproduite. On emploiera plutôt le terme de **reconstitution** pour dénommer une opération consistant à rétablir dans sa forme initiale une œuvre, une partie d'œuvre ou de bâtiment ayant disparu.

(Source : Ministère de la Culture Glossaire des termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques 2013)